RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2017 sous le numéro de dépôt 1190

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°1190 en date du 03/02/2017

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON
809 916 273 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
- 3 FEV. 2017
1190

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 Mai 2016

L'an deux mille seize,
Le Vendredi 27 Mai à 15 heures

Au Jardin Potager, rue des Bâtisseurs 91560 CROSNE

La soussignée, « **ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE** » Association dont le siège social est au 84 Avenue Henri Barbusse 91210 DRAVEIL immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 418 419 438, représentée par son Conseil d'administration,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 50 € chacune émises par la société « **ABEILLES SOLIDAIRES** » Société par Actions Unipersonnelle au capital de 5 000 Euros dont le siège social est au 12 rue des Cyprès 91230 MONTGERON

Associée unique de ladite société.

Le commissaire aux comptes titulaire M. Patrick Dardelle, régulièrement convoqué est présent.

1°) A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- En sa qualité de Présidente de la Société « ABEILLES SOLIDAIRES » l'Association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son Conseil d'administration, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elle a établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice. Le rapport de gestion relate les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

- Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion ont été tenus au siège social à la disposition du commissaire aux comptes.

- Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée ce jour 27 mai 2016, à 15 heures, à leur entrée, par les administrateurs présents ainsi que par les mandataires des administrateurs non présents.

- Connaissance prise du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

2°) A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

LB

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- L'affectation du résultat dudit exercice
- La constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce
- Les questions diverses
- Les pouvoirs en vue des formalités.

3°) ADOPTE A L'UNIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESENTS ET REPRESENTES LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été établis et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de **651,83 €**.

En conséquence, elle donne décharge au Commissaire aux comptes de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 651,83 €, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

-5% à la réserve légale soit 32,59 €
-et le solde soit 619,24 € au poste réserves diverses.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique approuve la convention visée par l'article L. 27-10 du Code de Commerce qui est mentionnée sur le registre des décisions, à savoir :

- La facturation par l'association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » pour 12 885,60 €, des heures d'intervenants nécessaires à la réalisation des prestations d'entretien d'espaces verts auprès du CHIV effectuées par la SASU ABEILLES SOLIDAIRES.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne pouvoir à Mme BONABAU, Présidente du Conseil d'Administration de l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, à l'effet de signer le présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

LB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE »
En la personne de Mme BONABAU

LB

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON
809 916 273 RCS EVRY

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Décisions de l'Associée unique du 27 Mai 2016

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été établis et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de **651,83 €**.

En conséquence, elle donne décharge au Commissaire aux comptes de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 651,83 €, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

-5% à la réserve légale soit 32,59 €
-et le solde soit 619,24 € au poste réserves diverses.

L'Associée Unique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE »
En la personne de Mme BONABAU

Pour copie certifiée conforme

cerfa N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2015

Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES SASU — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 RUE DES CYPRES 91230 MONTGERON

Numéro SIRET* 8 0 9 9 1 6 2 7 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 3 — Durée de l'exercice précédent* ___

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2015 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012	
		Autres* 014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	STOCKS Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Créances (2) Autres* (3)	072	117	074	117
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6569	086	6569
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	6687	098	6687
	Total général (I + II)	110	6687	112	6687

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	652
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	5652
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	660
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 49)	172	375
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1035
	Total général (I + II + III)	180	6687

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

L13

cerfa N° 10957 * 17 ② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES SASU — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2015

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		services*		217 14455	218 14455
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 14455
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier : .....)				242 13477
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243		244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264 13477
	1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)				270 978
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges financières (V)				294
	Charges exceptionnelles (VI)				300
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306 326
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310 652

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324 326	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 *sexies*)	986	Zone franche urbaine (44 *octies* et *octies* A) 987	Zones restructuration de la défense (44 *terdecies*) 127	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	Jeune entreprise innovante (44 *sexies* A) 989	Zone de revitalisation rurale (44 *quindecies*) 138	
	Divers* dont ZFA (44 *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 978	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :* .....dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372

Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 — Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380 — n° du centre de gestion agréé : 388

Montant de la T.V.A. collectée 374 2891 — Effectif moyen du personnel* : 376 — dont apprentis — handicapés — Effectif affecté à l'activité artisanale 861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 7 — Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE - février 2015 - 10957

LB

cerfa N° 10958 * 17

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES SASU

Néant ☑ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-C-SD IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – [illegible]

L13

cerfa N° 10959 * 17

DGFiP N° 2033-D 2015

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES SASU — Néant ☑*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	139	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Certifié conforme

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° 2033-D - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 765

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ABEILLES SOLIDAIRES SASU
DU 01/12/2014 au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice social d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La SASU ABEILLES SOLIDAIRES est détenue à 100% par l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Patrick DARDELLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

ABEILLES SOLIDAIRES
Société par Actions Simplifiée
à Associée Unique
12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2015

4 bis, rue des Arts - 91270 VIGNEUX SUR SEINE
Tél. : 01 69 03 79 75 - Fax : 01 69 83 26 19 - Portable : 06 03 42 60 53 - E-mail : dardelle.expertise@wanadoo.fr
Inscrit au tableau de l'ordre de la région Paris Ile-de-France. Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel de Paris
Membre d'une association agréée. Accepte le règlement par chèque. SIRET 338 938 004 00045 - NAF 6920 Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2015

A l'associée unique l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABEILLES SOLIDAIRES SASU au capital de 5000 € dont le siège social est situé 12, rue des Cyprès – 91230 - MONTGERON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente l'association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, représentée par son Conseil d'administration.

Vigneux sur Seine
Le 06 mai 2016

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

cerfa N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2015

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES SASU — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 12 RUE DES CYPRES 91230 MONTGERON

Numéro SIRET* 8 0 9 9 1 6 2 7 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 13 — Durée de l'exercice précédent* ___

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2015 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	117	074	117
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6569	086	6569
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	6687	098	6687
	Total général (I + II)	110	6687	112	6687

PASSIF

			Exercice N NET 4
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	652
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	5652
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	660
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 49)	172	375
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1035
	Total général (I + II + III)	180	6687

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

cerfa N° 10957 * 17 ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ABEILLES SOLIDAIRES SASU Néant ☐

Exercice N clos le 31/12/2015

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		services*		217 14455	218 14455
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 14455
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier : .....)				242 13477
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)				244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
	Total des charges d'exploitation (II)				264 13477
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)					270 978
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges financières (V)				294
	Charges exceptionnelles (VI)				300
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306 326
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310 652

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 312 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)						324	326
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 *sexies*)	986		Zone franche urbaine (44 *octies* et *octies* A)	987	Zones restructuration de la défense (44 *terdecies*)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		Jeune entreprise innovante (44 *sexies* A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 *quindecies*)	138	
	Divers* dont ZFA (44 *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 978 354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables ..... dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372

Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 — Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380 — n° du centre de gestion agréé : 388

Montant de la T.V.A. collectée 374 2891 — Effectif moyen du personnel* : 376 — dont apprentis : — handicapés : — Effectif affecté à l'activité artisanale 861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 7 — Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Patrick DARRIBERE Commissaire aux Comptes

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE - [illegible]

cerfa N° 10958 * 17

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES SASU

Néant ☑ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa N° 10959 * 17

DGFiP N° 2033-D 2015

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES SASU — Néant ☑*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ABEILLES SOLIDAIRES SASU
DU 01/12/2014 au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice social d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La SASU ABEILLES SOLIDAIRES est détenue à 100% par l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes